



Comité Social d'Administration Local du SRE du 22/04/2025

Le Comité Social d'Administration Local (CSAL) s'est réuni avec l'ordre du jour suivant :

- Budget et emplois du Service des Retraites de l'État
- Questions diverses (sections cumul et section Administration Poste de Travail et Réseau)

Plafond d'emplois autorisés et schéma d'emplois 2025

Dans le cadre de la loi de finances 2025, le SRE contribue aux réductions d'emplois au sein de la DGFIP à hauteur de 3 emplois au PEA 2025, répartis comme suit :

- 2 emplois de catégorie C (un emploi vacant suite à promotion au bureau 2A et une RDC à BMRU)
- 1 emploi de catégorie B (1 RDC bureau 2B).

Ce qui porte le plafond d'emplois 2025 à **520 emplois**,

- 188 catégories A dont 25 contractuels
- 279 catégories B dont 13 contractuels
- 53 catégories C dont 3 contractuels

La CGT ne peut que constater la baisse constante d'agents de catégorie C qui semblent être la variable d'ajustement. En 2020, le SRE comptait 78 agents C contre 53 agents C en 2025. A contrario le SRE compte un total de 188 agents de catégorie A en 2025 alors que le total était de 160 en 2020.

Nous ne pouvons que réitérer notre demande de **requalification des postes de catégories C en B pour nos collègues**. Ce n'est pas la promotion d'un agent tous les deux ans sur le tableau d'avancement qui modifiera la situation de nos collègues.

Idem pour le recours aux contractuels qui sont de plus en plus nombreux. En 2020 il y avait 8 contractuels et en 2025 nous totalisons 41 agents sous ce statut.

Le recours aux contractuels montre bien l'absence de compétences spécifiques dans la fonction publique, notamment sur les projets informatiques.

L'état « stratège et agile » belle formulation qui cache en fait une augmentation des emplois précaires au sein de la fonction publique.

Budget 2025 - 8,3 M€ -

	AE 2024	CP 2024	AE 2025	CP 2025
Dépenses immobilières	209 549 €	196 860 €	227 000 €	227 000 €
Dépenses métiers	214 208 €	218 199 €	196 860 €	209 830 €
Dépenses de modernisation et informatique (avec transferts de crédits)	6 852 871 € (transferts : 550 996 €)	7 115 374 € (transferts : 843 914 €)	7 437 030 €	7 437 030 €
Dépenses de fonctionnement courant	290 092 €	286 326 €	439 110 €	426 140 €
Total	7 566 721 €	7 816 759 €	8 300 000 €	8 300 000 €
(Montants arrondis)				

Le budget du SRE est essentiellement consacré aux dépenses informatiques qui représentent plus de 89 % du budget.

L'inflation des coûts informatiques n'est jamais questionnée et il est étonnant que l'on nous dise que nous n'avons aucun budget pour des moments de convivialité.

14775 euros pour les journées de printemps pour réunir les 520 personnes du service cela représente 0,17 % du budget du SRE.

Les crédits de la formation spécialisée subissent une baisse de 7,97 % avec un budget de 55088 € pour l'année 2025. L'état diminue les dotations et ce n'est que le début.

Budget de la mutualisation des SI

Le projet initial lancé en 2020 avait un budget initial de 44163 jour/homme avec une provision pour risque de $\pm 30\%$. La CGT se rappelle de ce commentaire de Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État chargé des retraites lors de sa venue au SRE. « Est-ce que le budget est maîtrisé car dans les projets informatiques souvent il y a des dépassements »

La direction de programme était encore optimiste.

Quel est le bilan près de cinq ans après la lancée des travaux ? Un dérapage qui continue avec un budget qui est passé à 91743 jour/homme soit + **108 %**

Ce dépassement permet notamment aux sociétés d'ingénierie de facturer au prix fort leurs services.

Il suffit de constater les sommes dépensées au profit des sociétés privées comme Cap Gemini, Atos, Thales chaque année pour les applications informatiques du SRE. Il n'y a donc aucune compétence dans ce domaine au sein de la fonction publique ?

Vu l'explosion de ces coûts, l'administration aurait tout intérêt à prendre le temps de mieux former ses agents aux métiers de l'informatique, pour les impliquer dans ces projets d'envergure et leur proposer ainsi des opportunités de carrière. Conserver la maîtrise sur ces projets éviterait le recours aux sociétés privées qui facturent au prix fort leur expertise.

DÉPENSES DE MODERNISATION ET INFORMATIQUE DU SRE (dont transferts) : réalisé 2024 et prévisions 2025

REALISE 2024 (AE)				PRÉVISIONS 2025 (AE)		
AMOE et achats Projets nouveaux	2 337 771 €	assistance Mutualisation Run	863 287 €	730 750 €	2 912 310 €	DGFIP – OnePoint - ATOS - Thales - UGAP
		assistance autres applis (2B)	441 840 €	794 000 €		
		expertises et travaux Techniques (2B)	541 680 €	400 000 €		
AMOA et accompagnement Du changement	2 913 823 €	assistance ENSAP (2C)	87 235 €	337 200 €	2 704 060 €	ALTRAN – Capgemini
		Assistance Mutualisation Build	1 774 968 €	280 700 €		
		Assistance Mutualisation Run	180 185 €	951 180 €		
		Pilotage MOA (2C/2D)	104 388 €	105 000 €		
		assistance autres applis (2D)	757 088 €	1 050 000 €		

Altran. Capgemini...2,9 M€

ATOS. Thales...2,7 M€

Nous rappelons le référé de la cour des comptes en date du 24/03/2023 sur le sujet de la mutualisation et ses conclusions accablantes.

« - un projet de SI qui accuse d'importants retards
- des surcoûts et des difficultés qui traduisent **un défaut de pilotage**
- une nécessité d'une reprise en main urgente du projet »

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/64937>

La CGT s'inquiète de la dépendance financière et technique du SRE face à la CDC. En effet il y a un partage des coûts pour l'exploitation opérationnelle des outils qui explose en faveur de la CDC. **Près de 1,7 M€ en 2024.**

facturation de la CDC au SRE

- **2023** 1,88 M€ - **2024** 2,42 M€

facturation du SRE à la CDC

- **2024** 769000 €

Nous aimerions connaître les détails de la convention de coopération signée le 04/07/2023 entre le SRE et la CDC qui est un élément essentiel. En effet, le SRE ne peut accepter une surfacturation de la CDC pour la maintenance et l'utilisation notamment de l'application paiement Ocap.

Il serait intéressant de connaître le coût d'exploitation de l'application visa3 qui a fonctionné pendant 40 ans et a été créée par des fonctionnaires.

Le chef de service nous répétait sans arrêt que le maintien de visa3 était hors de prix et sa technologie dépassée. En attendant Visa3 a été rentabilisé et calcule correctement les pensions.

N'oublions pas que Petrel a été remplacé au bout de 10 ans par Tosca et dorénavant nous utilisons le moteur Guli. Quel est le coût total de ces outils qui deviennent obsolètes trop rapidement.

La mutualisation des SI devait permettre des économies à terme et nous espérons qu'un bilan sera effectué à la fin du projet.

Audit de l'activité cumuls

A la suite de l'audit mené par la MRA dont la communication du rapport aux syndicats est refusée. l'ancien chef de service a seulement autorisé la transmission des recommandations.

Ces recommandations envisagent à mi mot un transfert de l'activité cumul auprès des CGR.

La direction nous parle d'un interlocuteur unique pour le pensionné pour toute question relative au cumul et la livraison d'un outil plus performant pour traiter les situations de cumul.

Le transfert d'emplois vers le CGR ne semble pas opportun car l'expertise du cumul doit rester au SRE. Les recommandations de la MRA oublient la partie conseil pour les gens en activité.

Qui plus est pour les personnes fragiles OMI, militaires invalides la section cumul est à l'écoute et répond aux usagers où à ses représentants légaux.

Les collègues de la section cumul qui étaient présents en tant qu'experts ont pu expliquer clairement l'absence de plus-value pour les usagers.

La CGT sera donc opposée à tout transfert de cette mission et défendra les agents des section cumul du SRE.

Activité APTR

La section est en sous-effectif avec un départ à la retraite non remplacé ainsi que le départ du responsable.

La cheffe de bureau 2B précise qu'il y a une réflexion avec l'équipe pour une automatisation et une autre répartition des tâches.

Quant au recrutement il nous est précisé :

- la publication d'une fiche de poste d'un agent suite à l'absence de recrutement au sein du vivier DGFIP.
- la publication d'une fiche de poste en juin pour le remplacement du responsable

La section CGT s'est abstenu de voter l'avis formulé par une autre organisation syndicale du SRE car la formulation ne nous convenait pas. L'avis demande *la participation des collègues au recrutement du futur responsable de l'APTR*

et le remplacement d'un départ à la retraite par un recrutement ne nécessitant pas obligatoirement la qualification PAU.

La CGT sur ces deux points est en désaccord. La sélection du futur cadre n'est pas dans les attributions des collègues et le recrutement d'un agent sans la qualification (Pupitreur assistance utilisateur) nous semble inadapté sachant que des collègues préparent en interne cette qualification et passe parfois l'examen avec succès.

La cheffe de bureau a bien précisé que l'on cherchait des gens avec un profil technique et les collègues qui obtiennent cette qualification doivent être prioritaires sur ce type de poste.

Vos représentants élus CGT SRE

Titulaires : Philippe Ovel Yann Le Normand

Suppléante : Laurence Lemasson